

COMMUNE de TAILLEBOURG 17350
Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 17 janvier 2020
sur convocation du 10 janvier 2020

Présents

Pierre TEXIER, Thomas TAVERNIER, Marie-Claude CUBILLO, Fabrice GUILLOT, Sylvie ALBERT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Mickaël BENARD, Philippe GANTHY, Ludovic ERABLE.

Absents excusés

Daniel ARROYO-BISHOP a donné pouvoir à Philippe GANTHY, Babette RICHAUD a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Gérard GALLAIS, Gillian BROOME, Jean-François DECQ.

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du Jour :

- 1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 12 décembre 2019
- 2) Délibération : Décision Modificative – Ajustement budgétaire
- 3) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du budget primitif 2020
- 4) Nautic-Club
- 5) Autorisation d'Occupation du Domaine Public et Privé de la Commune
- 6) Camping-Car Park
- 7) Questions diverses

Ouverture de séance

1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 12 décembre 2019

Remarques avant l'adoption du PV :

Monsieur ERABLE précise que l'Association Société Sportive de Taillebourg est inscrite au journal officiel depuis le 5 juillet 1946.

Concernant les tarifs piscine évoqués lors du dernier conseil, Monsieur BENARD indique qu'il n'existe pas d'abonnement à 10 € pour 25 entrées.

Vote : Tous Pour

2) Délibération : Décision Modificative – Ajustement budgétaire

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	20,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	4 550,00
168758 (16) : Autres groupements	4 530,00		
	4 550,00		4 550,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	4 550,00		
60633 (011) : Fournitures de voirie	-2 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-2 550,00		
	0,00		
Total Dépenses	4 550,00	Total Recettes	4 550,00

Vote : Tous Pour

Délibération : DEL 2020-02

OBJET : Vote de la participation de la Commune de Taillebourg au SIVOS François Rabelais avant le vote du budget 2020

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le SIVOS François Rabelais a demandé aux Communes de Taillebourg et d'Annepont le versement anticipé des participations avant le vote du budget qui aura lieu en avril 2020.

Monsieur le Maire fait lecture de la Délibération DEL 2020-01 du 16 janvier 2020.

Le SIVOS François Rabelais a demandé à la Commune le versement de la 1ère participation pour un montant de 38 265 payable en trois fois, soit 12 755 fin janvier, 12 755 euros fin février et 12 755 euros fin mars.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le montant de 38 265 euros payable en 3 fois fin janvier, fin février et fin mars.

Vote : Tous Pour

Délibération : DEL 2020-03

OBJET : Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'au regard de l'obligation de la protection des biens et des personnes, des dépenses d'analyse des sols et de mise en sécurité d'urgence des bâtiments classés « Monuments historiques » de Taillebourg suite aux effondrements et aux **arrêtés de mise en périls imminents successifs**, ont été et doivent être réalisées.

Il convient de contacter les banques afin d'obtenir une avance de trésorerie dans l'attente du montage des dossiers et des différentes demandes de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

Il explique également aux membres du Conseil Municipal que cette ligne de trésorerie pourra éventuellement donner lieu à une avance de participation au SIVOS François Rabelais dans l'attente de la signature du prêt bancaire accordé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Monsieur le Maire propose de démarcher les banques pour un montant de 150 000 euros.

Après en avoir débattu les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à démarcher les banques, et signer tous les documents relatifs à la mise en place de la ligne de trésorerie ainsi que tous les documents s'y réfèrent.

Vote : Tous Pour

3) Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du budget primitif 2020

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Le montant des dépenses d'investissements inscrit au budget primitif 2019 était de :

- 246 254,65 € (hors chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 61 563,66 €, soit 25 % de 246 254,65 €.

Vote : Tous Pour

4) Nautic-Club

Monsieur le maire fait lecture du courrier reçu du président du Nautic-Club concernant le demande de mise aux normes « assainissement ».

5) Autorisation d'Occupation du Domaine Public et Privé de la Commune

Suite à la demande de Happy Natur de renouveler l'occupation du domaine public pour établir un commerce de restauration sur les bords de Charente. Monsieur le Maire propose d'établir un arrêté conforme à la dite-occupation.

Monsieur le Maire fait lecture du projet d'arrêté.

6) Camping-Car Park

Les chiffres officiels de Camping-Car Park pour l'année 2019 sont

- Nombre de touristes : 2793 dont 18% d'étrangers
- Recettes brutes pour la collectivité : 12 800 euros
- Retombées financières pour le territoire (restaurant, magasin, lieu touristique, ...) : 44 700 euros

7) Questions diverses

Monsieur GANTHY indique qu'au vue des tarifs votés en réunion de la commission sport et équipements sportif de la CDC, il n'existe pas d'abonnement à 10 € pour 25 entrées. Il présente la proposition de la CDC d'achat de cartes de 5 entrées à 6,25€ qui permettraient aux Administrés de bénéficier de ce tarif préférentiel.

Le conseil est favorable à cette proposition.

Il explique ensuite que lors de la réunion de SIVOS du 16 janvier 2020, monsieur le Président du SIVOS a demandé que la mairie de Taillebourg prenne en charge l'achat de fournitures scolaires. En effet avec la construction du groupe scolaire envisagée et la mise en place du budget qu'après les élections, soit en avril, le SIVOS doit avoir recours à une ligne de trésorerie. De même, monsieur GANTHY indique que la mairie n'est autorisée à engager que 25 % des dépenses effectués sur les lignes budgétaire du fonctionnement de l'année 2019. Il propose au conseil de se prononcer sur la demande et sur la somme maximum à ne pas dépasser.

Le conseil est favorable à la demande du président du SIVOS et autorise une dépense maximum de 300 €.

Par ailleurs, monsieur GANTHY indique qu'une personne de Les Renaudins l'a informé du mauvais état de son chemin d'accès. Monsieur Le maire indique qu'une vérification des chemins va être programmée.

Monsieur GANTHY informe :

- La mairie sera fermée les lundi 3 et 17 février 2020 car les secrétaires seront en formation sur « l'organisation du scrutin du 15 mars 2020 » et sur « l'installation du nouveau conseil municipal ».
- La commission de contrôle des élections se réunira le 20 février sous la présidence de monsieur TAVERNIER.
- Les agents recenseurs ont commencé le 16 janvier de distribuer les formulaires selon les itinéraires imposés par leur carnet de tourné. Elles doivent se présenter au domicile des administrés de préférence en fin de journée.

Monsieur BENARD informe que malgré la sécurisation des lieux, les usagers ne respectent pas le stationnement près du passage à niveau de la rue Aliénor. Monsieur le maire répond qu'il est difficile de lutter contre le manque de civisme des usagers.

Madame CUBILLO informe qu'un jeune mineur sera logé sur Taillebourg par l'association « Le Logis ». Ce jeune est en contrat d'apprentissage chez un artisan de la commune. Pour éviter son isolement, un contact doit être pris avec la mairie afin de lui désigner une personne référente.

Monsieur ERABLE signale que des lampadaires dysfonctionnent sur la D231, à l'entrée et à la sortie des maçons, et au lotissement de La Touche. Monsieur le Maire et M. Gallais répondent que le SDEER est régulièrement contacté pour intervenir.

Monsieur TAVERNIER informe qu'une gouttière de la maison d'un administré risque de tomber sur l'arrêt de bus de la route des Maçons.

Monsieur le maire propose d'envoyer un agent constater et informer le propriétaire.